

Aline de Marcillac, Maire de Ville-d'Avray,  
Présidente de la Commission Environnement  
et Développement durable à GPSO



PLAN CLIMAT

# GRAND PARIS SEINE OUEST, UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE CLIMAT

Le plan climat vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant principalement des activités humaines et des déplacements effectués sur le territoire. Il est structuré autour d'un programme d'actions concrètes et évaluable.

Nombreux sont les bénéfices apportés au territoire par la mise en place d'un Plan Climat : une meilleure maîtrise énergétique, un renforcement de l'économie locale et de l'emploi ou encore une moindre vulnérabilité au changement climatique.

Les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 :

<p><b>RÉDUIRE</b> Les consommations d'énergie Les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p><b>S'ADAPTER</b> Réduire la vulnérabilité du territoire S'adapter aux changements futurs</p>
---	---

Contribuer localement à la diminution des gaz à effet de serre

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990
- Diminuer de 20 % la consommation énergétique par rapport à 2012 (accompagnement des usagers)
- Encourager les rénovations thermiques du bâti (logement et tertiaire)
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables : augmenter de 32% leur part.

Un territoire qui veille à la qualité de son cadre de vie

- Adapter les politiques publiques au changement climatique (inondation, canicule/sécheresse, glissement de terrain, etc.)
- Raffermdir la ville (protéger et augmenter les espaces verts, veiller à accroître la présence de l'eau en ville, désimperméabilisation/meilleure infiltration)
- Promouvoir des constructions et aménagements adaptés au changement climatique (écoquartiers, mobilités douces, matériaux des aménagements)

Améliorer la qualité de l'air

- Encourager le recours aux mobilités douces
- Faciliter le recours aux transports en commun
- Développer les mobilités décarbonées (véhicules électriques, gaz naturel pour véhicules, etc.)
- Une gestion raisonnée de la logistique urbaine (véhicules propres, gestion horaires)

Consommer mieux, jeter moins

- Meilleure gestion des déchets et des encombrants (collecte, tri, réutilisation, ré-emploi)
- Compostage, meilleure gestion des bio-déchets (collecte et traitement), méthanisation
- Construction éco-responsable (analyse du cycle de vie du bâtiment, déconstruction, recyclage et réutilisation des matériaux, utilisation des matériaux bio-biosourcés)

Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

- Encourager les initiatives citoyennes
- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation des différents publics (scolaires, entreprises, citoyens...) avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et la Maison de la Nature et de l'Arbre.

GPSO, une administration exemplaire

- Poursuivre les bonnes pratiques de l'administration : réduction des consommations énergétiques, développement des énergies renouvelables sur le patrimoine, déplacements des agents, sensibilisation des agents aux éco-gestes, achats publics responsables, bâtiments éco-responsables, télétravail, etc.

Les trois secteurs les plus émetteurs en gaz à effet de serre sur le territoire de GPSO :



le logement, la consommation et les déplacements de personnes

**4,67 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> / hab. / an, Grand Paris Seine Ouest confirme sa position de précurseur en termes d'actions environnementales : un taux d'émission de gaz à effet de serre 2,35 fois moins élevé que le taux national et 1,7 fois moins que le taux de la Métropole du Grand Paris.**

## CONSTRUIRE ENSEMBLE : LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le Plan Climat doit se construire avec chacun (citoyens, associations, entreprises, institutions publiques...), la concertation aura lieu de novembre 2018 à mars 2019.

L'APPLICATION CITOYENNE VOOTER

Un questionnaire en ligne permet à chacun d'apporter sa contribution.

TROIS RÉUNIONS PUBLIQUES

Entrée libre sans inscription :

- à Sèvres, mercredi 5 décembre à 19h au SEL, 47 Grande Rue.
- à Boulogne-Billancourt, jeudi 6 décembre à 19h à l'Espace Landowski, 28 av. André Morizet.
- à Vanves, vendredi 7 décembre à 19h à la Salle la Palestre, 36 rue Antoine Fratacci.

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

Les ambassadeurs (élus et citoyens) du Plan Climat iront à la rencontre des habitants à bord du Bus électrique pour le climat (sur les marchés, les places publiques...) pour présenter les actions et recueillir l'avis de chacun.

## ÉVÈNEMENTS

Le Défi famille à énergie positive

La 3<sup>ème</sup> saison commence dès le mois de décembre. Cette action prisée des habitants est la preuve qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Lancement : samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10h à 13h, Salle du Parchamp à Boulogne-Billancourt.

➔ Inscription gratuite : [www.familles-a-energie-positive.fr](http://www.familles-a-energie-positive.fr).

1<sup>er</sup> Forum de la rénovation énergétique en copropriété

Une journée dédiée à la rénovation énergétique où les professionnels du bâtiment et des copropriétés pourront se rencontrer, échanger sur leurs projets et nouer des partenariats :

- 30 stands de professionnels : entreprises, artisans, indépendants, BET, associations, institutions...
- Un parcours, trois thèmes : Préparer / Réaliser / Financer son projet.
- Conférences (1h) : « Parcours d'un projet de rénovation énergétique en copropriété », « Comment mobiliser ses copropriétaires autour d'un projet de rénovation énergétique ».
- Atelier de retours d'expériences.
- Soirée de clôture : l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat fête ses 10 ans !

➔ Jeudi 15 novembre, Base nautique François Kosciusko-Morizet, Île de Monsieur à Sèvres. [www.gpso-energie.fr](http://www.gpso-energie.fr).

PUBLICITÉ

# LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

La nécessité de réviser les règlements locaux de publicité aujourd'hui en vigueur dans chaque commune de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest sous peine de voir la réglementation nationale plus permissive s'appliquer sur le territoire à l'été 2020, a conduit GPSO à prescrire l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal. Ce document, une fois approuvé, remplacera les 8 règlements communaux, il sera conçu dans un souci d'harmonisation et de modernisation des règles actuelles.

Ce règlement intercommunal devra permettre de préserver le cadre de vie et la qualité paysagère de ce territoire remarquable tout en prenant en compte les besoins en communication des acteurs économiques, notamment des commerces et des entreprises.

La concertation préalable s'est achevée en mai 2018 et le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal a été arrêté en conseil de territoire le 26 juin 2018.

Ce projet s'appuie sur un découpage des territoires agglomérés des huit communes de GPSO en trois zones de publicité présentant un niveau de restriction des possibilités

d'affichage proportionnel à la qualité paysagère et environnementale des secteurs concernés.

Il comporte par ailleurs des prescriptions relatives à l'extinction nocturne des publicités lumineuses ainsi que des prescriptions relatives aux enseignes. Ce projet prend aussi en compte certaines spécificités communales et comporte des dispositions spécifiques aux abords du boulevard périphérique parisien, dans certains secteurs d'activités économiques, ainsi qu'aux abords des monuments historiques.

Participez à l'enquête publique

Toute personne souhaitant prendre connaissance du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal et faire des observations peut le faire dans le cadre de l'enquête publique du mardi 6 au jeudi 29 novembre inclus (sauf dimanches et jours fériés).

Un dossier papier et un registre d'enquête sont mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'annexe Delory de la Mairie de Boulogne-Billancourt, dans les Mairies de Chaville, Marnes la Coquette, Meudon, Sèvres et de la mairie de Ville-d'Avray, dans les centres

administratifs d'Issy-les-Moulineaux et Vanves ainsi qu'au siège de GPSO situé 9 Route de Vaugirard à Meudon.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les lieux et aux jours et heures indiqués ci-après :

- Au siège de Grand Paris Seine Ouest, 9 Route de Vaugirard à Meudon, mardi 6 novembre de 9h à 12h.
- À l'annexe Delory de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 24 bis, avenue André Morizet, mercredi 14 novembre de 14h30 à 17h30.
- Au centre administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux, 47, rue du Général Leclerc, samedi 24 novembre de 9h à 12h.
- En Mairie de Chaville, 1456 Avenue Roger Salengro, jeudi 29 novembre de 14h à 17h.

➔ De plus, le public peut consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations sur un registre électronique : <http://rtpi.enquetepublique.net>.

➔ Le public peut également adresser ses observations par voie électronique à [rtpi@enquetepublique.net](mailto:rtpi@enquetepublique.net) ou par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique RLPi - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : EPT GPSO, 9 Route de Vaugirard, CS 90008, 92 197 Meudon Cedex.